

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-25 - LOCATIONS (3.3) – BATIMENT ARTISANAL ZA DE L'ORME : SIGNATURE DES BAUX

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Le bâtiment artisanal de la zone d'activité de l'Orme à Noviant-aux-Prés accueille plusieurs entreprises.

- Une première emprise (cellules 1 et 3) est louée à l'entreprise EDC PROTECTION : elle est composée d'ateliers d'une superficie de 782 m² et de bureaux d'une superficie de 172 m².
- Une seconde emprise (cellules 2 et 4) est louée à l'entreprise SW ENVIRONNEMENT : elle est composée d'ateliers pour une superficie de 490 m², de bureaux d'une superficie de 77 m² et de terrains d'une superficie de 4 995 m².

Dans la mesure où les baux arrivent à échéance au 30 juin 2025, la CC2T a proposé aux représentants des deux entreprises de rédiger de nouveaux baux commerciaux 3/6/9 à compter du 1^{er} juillet 2025.

Les services de France Domaine ont été consultés et nous rendu une évaluation en juin 2025.

Pour EDC PROTECTION, cela correspond à un loyer annuel de : 28 108 € HT et hors charges

Pour SW ENVIRONNEMENT, cela correspond à un loyer annuel de : 19 583 € HT et hors charges.

Les loyers seront indexés sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE et seront réévalués tous les trois ans.

Vu la commission développement économique du 15 mai 2025

Vu l'avis de France Domaine,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- **De fixer les tarifs de location du bâtiment artisanal de la ZA de l'Orme à Noviant-aux-Prés, tels que précisés ci-dessus,**
- **Autoriser monsieur le Président signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération, dont les baux commerciaux avec les entreprises locataires,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX